

VISA : DGLTEJO  
mlt

Loi N° 2017-008 autorisant la ratification de l'Accord relatif  
aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer  
et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit

**Article Premier** : le Président de la République est autorise à ratifier l'Accord relatif aux  
Mesures du Ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche  
illicite, non déclarée et non réglementée.

**Article 2** : la présente Loi sera exécutée comme Loi d'Etat et publiée au journal officiel de la  
République Islamique de Mauritanie.

10 FEV 2017  
Fait à Nouakchott, le

MOHAMED OULD ABDEL AZIZ

LE PREMIER MINISTRE

YAHYA OULD HADEMINE

MINISTRE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Nani OULD CHROUGHHA